

**Intervention de :**  
*S.E.M. Youcef Yousfi*  
*Ambassadeur, Représentant Permanent d'Algérie auprès des Nations Unies*

**A l'occasion du :**  
*Débat général du Comité de l'Information*

*New York, le 28 avril 2008*

---

*Seul le texte prononcé fait foi*

***Monsieur le Président,***

Ma délégation se réjouit de vous voir présider nos travaux et vous félicite ainsi que les autres membres du Bureau et le Secrétariat pour l'excellente préparation de cette 30<sup>e</sup> session de notre Comité.

C'est également pour moi un plaisir de compter le Secrétaire général adjoint, M.Kiyotaka Akasaka, parmi nous aujourd'hui. J'en profite pour le remercier pour son exposé informatif à travers lequel il nous a présenté, avec force détails, les activités phares du Département de l'Information.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les distingués représentants d'Antigue-et-Barbade et de la République Arabe Syrienne au nom, respectivement, du Groupe des 77 et la Chine et du Groupe Arabe. Je traiterai, pour ma part, de certains aspects des activités du Département de l'information et de notre Comité dont l'amélioration est pour ma délégation un objectif souhaitable.

***Monsieur le Président,***

Depuis sa création en 1978 et outre l'examen périodique des activités du Département de l'information, notre Comité s'est donné pour mission de contribuer, à travers ses recommandations, à promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, un ordre où les objectifs de paix et de compréhension mutuelle seraient renforcés, et qui serait fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.

La réalisation de cet objectif ô combien important est de nos jours compromise et menacée par des phénomènes contraires aux valeurs promues par la Charte de l'Onu, et face auxquels nous sommes plus que jamais appelés à opposer une stratégie globale, solidaire et efficace.

De fait, nous assistons sous couvert du principe bien compris de la liberté d'expression, à une campagne en règle qui se distingue par ses appels à l'intolérance et dont l'écho, et donc l'impact psychologique, est amplifié par les progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

L'Islamophobie, qui n'est qu'une variante de cette manifestation de rejet de l'Autre, occupe une place importante dans le discours d'une minorité non-représentative qui, tout en investissant progressivement le champ politique et social dans certains pays européens, prend pour cible les valeurs religieuses auxquelles plus d'un milliard et demi

de musulmans à travers le monde sont attachés.

Dans de telles conditions, l'inaction est en soi condamnable. En effet, faute de réaction prompte et ferme pour contrecarrer ces manifestations, il est à craindre que s'instaure un climat d'incompréhension et de tensions susceptibles de faire le lit des extrémismes de tous bords.

***Monsieur le Président,***

Afin, sinon d'atteindre, du moins de tendre vers la réalisation de l'objectif de compréhension et de respect entre les cultures, les religions et les civilisations, notre Comité doit donner au DPI les impulsions nécessaires et l'encourager à poursuivre ses actions de sensibilisation et ses programmes éducatifs en assurant à ses messages une large diffusion.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que les Centres d'information et le réseau de partenaires institutionnels offrent, dans ce cadre, un relai efficace qui doit être mis au service de cette cause, décisive pour l'avenir de l'humanité.

En vue d'étendre le champ de l'action de sensibilisation, nous proposons par exemple l'inscription dans le cadre de la série de séminaires «*unlearning intolerance*», de la thématique centrale du respect de l'Autre et de la promotion du dialogue interreligieux et entre les civilisations, avec pour objectif de réunir les conditions d'un débat de fond à même de dégager une approche intégrée et globale pour faire face à ces manifestations étrangères aux valeurs auxquelles nous croyons tous.

Il va sans dire que les mass médias, les communautés politiques et scientifiques ainsi que les organisations non-gouvernementales, véritables vecteurs de rapprochement entre les peuples, ont eux aussi un rôle fondamental à jouer dans l'accompagnement et l'animation de ce débat ainsi que dans la promotion de ses objectifs.

***Monsieur le Président,***

Ma délégation reconnaît le rôle de premier plan que joue le Département de l'information dans la diffusion d'une information de qualité, et le souci constant de ses spécialistes, hommes et femmes, de refléter des produits de haute facture professionnelle sur tout ce qui touche aux activités du système des Nations unies dans sa diversité.

En particulier, je tiens ici à réaffirmer le soutien de ma délégation aux programmes d'information et aux campagnes de sensibilisation menées par le DPI sur l'Afrique. A ce sujet, nous sommes favorables à une approche plus équilibrée présentant, d'une part, les problèmes et les besoins bien réels de ce continent, et, d'autre part, ses atouts ainsi que ses efforts, notamment dans le cadre du NEPAD, pour sortir de la pauvreté et inscrire durablement son avenir dans le cercle vertueux du développement et de la paix retrouvée.

La couverture objective et impartiale du conflit israélo-palestinien et ses développements sur la voie de l'établissement d'un Etat palestinien indépendant et viable, figure aussi parmi les axes structurants du travail du DPI. Loin d'être une banale énonciation de faits, cette tâche est un devoir de mémoire ainsi qu'une preuve de vie pour tous les peuples qui, à l'instar du peuple palestinien, ne se sont pas encore affranchis du colonialisme.

***Monsieur le Président,***

Sur un registre national, nous avons constaté en parcourant les comptes-rendus et résumés de sessions, qu'une des six versions linguistiques de couverture des séances plénières ne reflétait pas fidèlement la réalité des délibérations, voire même dénaturait le sens des propos tenus par ma délégation sur des questions importantes pour l'Algérie.

Le caractère récurrent de ces manquements qui nuisent non seulement à l'intégrité du message véhiculé par ma délégation mais aussi à son intention générale et à son contenu informatif, l'a conduit à saisir, formellement et informellement, les services compétents du DPI en vue d'apporter les corrections nécessaires pour rétablir la teneur exacte de ses déclarations.

Face à ce phénomène inquiétant, il est important que des mesures concrètes et une plus grande attention soient accordées à l'optimisation et à l'objectivation de cette activité. C'est là, rappelons-le, un devoir et une règle d'éthique professionnelle dictés par un code auquel tous les professionnels du DPI sont censés émarger.

Je vous remercie.